Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 16 Joumada II 1443 19 Janvier 2022	N° 8	38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **134**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **135**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **138**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **138**
Avis aux créanciers..... **142**
Convocations
Sociétés anonymes **143**
Divers
Avis au public..... **143**
Rectificatifs **144**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un président de conseil d'administration

Nomination d'un directeur général adjoint

SOCIETE GLAMIVER SA

MF : 011889NAM000

RC : B18561997

Suivant PV du conseil d'administration réuni le 28/12/2021, enregistré le 30/12/2021 à la recette des finances la Charguia sous le n°21811215 Quittance n°M120466 et (dont 1 copie a été déposée au registre national des entreprises de Tunis sous le numéro 20222556 le 13/01/2022), il a été décidé de nommer :

- Mr TOUZANI Moez en tant que Président du conseil d'administration.

- Mr TOUZANI Omar en tant que Directeur Général Adjoint.

Et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée qui va statuer sur l'exercice 2021.

2022T00058SANB2

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS

Société anonyme

Au capital de 10.769.000 Dinars

Siège social : Route X2 - Cité El Khadra, Tunis

IU : 1187557Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9/11/2021 enregistré à la REAS Tunis 1er Bureau le 16/11/2021 sous le numéro 21507266 quittance 9358, il a été décidé d'augmenter le capital de la société CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS de 10.769.000 dinars à 12.115.100 Dinars par l'émission de 134.610 actions nouvelles de nominal 10 DT chacune à souscrire en numéraire et à libérer du quart au moins lors de la souscription. L'augmentation de capital a été réalisée suite à la déclaration de souscription et de versement reçue par Monsieur le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 24/12/2021 et enregistrée le même jour sous le numéro 21808293 quittance 10674. Un exemplaire des actes précités avec la liste des souscripteurs ont été déposés au Registre National des Entreprises à Tunis le 28/12/2021 sous le numéro 2021119675. Il a été procédé en conséquence à la modification de l'article sept des statuts.

2022400109SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société NEW ART DECO

Siège social : 81 - Avenue Habib Bourguiba - Ariana

Identifiant unique : 1645447V

Capital social : 9.000 Dinars

En vertu du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/09/2021 enregistrée à la Recette des Finances de cité Administrative de l'ARIANA sous le numéro 2170456 QUITTANCE n° 0814633 EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2021, il a été décidé :

L'approbation du transfert du siège social de la société du 81 avenue Habib Bourguiba Ariana au 02 Rue krimi - Tunis.

Ce procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 12/01/2022 sous le n° 20222171 à la RNE de l'Ariana.

2022400101SRLB2

CROSSBOUNDARY TUNISIA SARL

Société à Responsabilité Limitée - Totalement Exportatrice

Rue de l'Euro - Immeuble Slim - Bloc A – 2ème Etage Les Berges du Lac - 1053 Tunis

I.U : 1682105H

- Suivant un Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 7/10/2021 enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajane, Tunis le 09/11/2021, sous QN°M067322 Enrg N°21806276.

- Les associés ont décidé de transférer le siège social de 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis au rue de l'Euro – Immeuble Slim 1 Bloc A – 2ème Etage - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

- Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises Identifiant unique N° 1682105H, dossier n°2022498 le 04/01/2022.

2022400104SRLB2

Société LGENAF SERVICE COMPANY

SARL Non Résidente

Capital social : 66.000 USD

Siège social : Immeuble Zemni, Jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis 1053

MF : 0601517V

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 décembre 2021, enregistré

à la recette des finances du Lac Tunis le 6/01/2022 enregistrement n°11700140, quittance n°M001163, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 12/01/2022, sous le n°20222265, il a été décidé la nomination de Mr KI OK JUNG, de nationalité coréenne, gérant de la société LGENAF Service Company pour une durée de quatre années à compter du 31 décembre 2021 avec les pouvoirs les plus étendus.

2022400106SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat dont signature légalisée le 28/12/2021 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 29/12/2021 sous le n° 2120555652 quittance n° M084242.

Monsieur Mouhamed Ben Mouhamed Youcef CIN 01777004 demeurant : rue el Attarine Nabeul, enregistré au registre de commerce sous le n° 1151801997A a vendu sous toutes les garanties de fait et de droit tout le fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Nabeul à société Karim Lakhal l'équipement industriel enregistré au registre de commerce sous le n° C511334422021 Représentée par monsieur KARIM LAKHAL Cin n°06464702 demeurant à rue Elmagreb Elkabir Nabeul.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocate Maître Mastour Saida au 4 Rue tazarka Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal El chourouk le 13/01/2022.

2022R00084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp enregistré à la RF de Mornag le 11/01/2022 quittance n° M003167, enregistrement n° 22200052.

Monsieur Abdallah Trabelssi, CIN n°00079129, délivrée le 19 avril 2019 a cédé la totalité du fonds de commerce Le marché municipal Mornag Ben Arous, au profit de Mme Marwa Mahmoudi, CIN n°07196861, délivrée le 22 Mars 2016.

- Les oppositions doivent être déposées au bureau de maître Hanen Charif (Avocate) sis au au-dessus de la Banque nationale agricole, au deuxième étage de Mornag 20 jours suivant la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

- La présente publication est parue dans le journal le quotidien du 13/01/2022.

2022R00087FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Mourouj le 13/10/2020 quittance n°M059624, enregistrement 20203558. Mme Farida Dhaouidi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Vente des lunettes sis à 6 BC 16 résidence Ibn Jazar 3 Mourouj 1 Ben Arous à Mr Ahmed KANNOU.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 28/10/2020.

2022R00088FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 13/01/2022 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 14/01/2022, sous le n° 22200362 quittance n° M005217 Sté Alex Ford représentée par son gérant Walid Braiki a vendu à Mohamed Atef Ben Lassad Mourali la totalité du fonds de commerce exploité entant que Restaurant nommé GUITARA sis au local commercial n° C0-6 rez-de-chaussée résidence Mirmar Immeuble 13 les Berges de Lac 2 Tunis.

Toutes oppositions doivent être signifiées entre les mains de Mr Lassad Mourali sis rue Abderazak Karbaka n° 2 Ezzahra 2034 Ben Arous dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire a été inséré dans deux journaux Achorouk et le Quotidien le 15/01/2022.

2022R00089FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P signé par les parties le 30/12/2021, enregistré à la Recette des finances Kairouan le 30/12/2021 sous le N 21203082 reçu n° M069958.

DEDAX Distribution SARL, Identifiant unique 1570455H a renoncé à Monsieur Abdelkader Derbel la totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et Incorporels qui est un local de Station de service et commerce des pièces de rechange situé à route de Sousse Kairouan Les

éventuelles oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours, à compter de la publication du présent avis au JORT au domicile de la Société DEDAX.

Cette Insertion est parue aux quotidiens Achourouk et La Presse du 8 Janvier 2022.

2022S00058FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 30 décembre 2021 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 31 Décembre 2021 quittance M083401 n° d'enregistrement 21205015 La STE SM FORMEN représentée par son Représentant Juridique Identifiant Unique n°1205067 N résident Avenue Kortouba Kairouan a vendu à la STE BADIMAK FLUIDE représentée par son Représentant Juridique Identifiant Unique n° 1695989Z résident à rue Ali Ben Amara Cité Alansar Kairouan la Totalité du Fonds de commerce exploité dans Tous Commerce Sis Avenue Kortoba Kairouan Toutes oppositions sur le prix se fera entre les mains de l'acquéreur dans son domicile rue Ali Ben Amara Cité Alansar Kairouan dans un délai de 20 jours à compté de la parution de cette insertion au J.O.R.T.

Cette insertion est parue dans les journaux Alchourouk et Le Quotidien du 7/01/2022.

2022S00059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15/11/2021, enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 8/12/2021 sous le n°21202513, Quittance n°061679, Monsieur Mohsen El Gharbi titulaire de la CIN n°08109845, son Matricule Fiscal n°855409Z demeurant à Cité Mohamed Ali -Tinja -Bizerte, a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F; la totalité des éléments incorporels et corporels du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Tinja, Bizerte.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son siège sis à Essaad - Route de Ksour Essef - Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 31/12/2021.

2022S00062FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 21/12/2021 enregistré à la recette des finances de Houmet souk Djerba le 22/12/2021 sous n°21205114 quittance n°M092251 Monsieur Kerchi Ahmed a vendu à Monsieur Mars Jamel la totalité du fonds de commerce exploité en la vente de produits alimentaires dans le local appartenant Houmet eljwamaa à Houmet souk Djerba.

Toute opposition est acceptée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal Elchourouk le 25 décembre 2021.

2022400098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun en date du 19/10/2021 reçu n°M51400 n° d'enregistrement 21203461, Mme Amina Bouzekri, résidante à Midoun Djerba, a cédé à Mr Ali Ben Jmai, la totalité du fonds de commerce consistant en l'activité de lavage d'entretien et de lubrification des voitures sise à l'avenue Farhat Hached Midoun Djerba.

Les oppositions auront lieu à l'adresse du fonds de commerce avenue Farhat Hached Midoun Djerba dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Toutes les oppositions présentées hors délai ne seront nulles et de nul effet.

Cet avis a été publié à Echourouk du dimanche 21/11/2021.

2022400099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun en date du 28/10/2021 reçu n°M053313 n° d'enregistrement 21203642, Mr Majed Ben Mohamed Ben Gadour Bouchahma, résidant à Midoun Djerba, a cédé à Mme Haifa Bent Mohamed Ben Abdallah Lamloumi, la totalité du fonds de commerce consistant en activité d'un café catégorie 01 sise à l'avenue Farhat Hached Midoun Djerba.

Les oppositions auront lieu à l'adresse du fonds de commerce avenue Farhat Hached Midoun Djerba dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Toutes les oppositions présentées hors délai ne seront nulles et de nul effet.

Cet avis a été publié à Echourouk du dimanche 21/11/2021.

2022400100FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette du bardo sous le n°22200069, selon lequel M Touati Lotfi domicilié 188 rue Rio de Janeiro le Bardo vend la totalité du fonds de commerce situé à la rue Slahedine Bouchoucha n° 4 destiné à la vente des produits quincaillerie et de peintures avec tous ses éléments matériels et moraux à Mme Amira Bendhaya domiciliée à Soukra Sidi Morghed Siliana - Sud.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk du 15/01/2022.

Toute opposition doit être faite devant l'acheteur à son domicile sus - indiqué et ce dans un délai de 20 jours à partir de sa parution au JORT.

2022400102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette de Hammamet sous le n°21205711, selon lequel M Makrem Chaieb domicilié 180 Avenue Habib Thameur Nabeul vend la totalité du fonds de commerce situé à avenue Hédi Ouali Hammamet constitué d'une station de lavage et à la vente des produits de propreté et de pièces de rechanges avec tous ses éléments matériels et moraux à Mr Anis Saied domicilié à la rue Hédi Mghirbi Beni Khiar Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk du 01/01/2022.

Toute opposition doit être faite devant l'acheteur à son domicile sus – indiqué et ce dans un délai de 20 jours à partir de sa parution au JORT.

2022400103FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé de 10/12/2021 rédigé par maître Rafik Ben Amor - avocat à la cour de cassation, domicilié au 1 rue Kamel Atatürk Tunis. Enregistré à la recette des finances à borj loizir le 13/12/2021 quittance n° M056322 enregistrement 21203597. Madame Faten Bent Hamadi Ben Hassen Zouabi cin n°07900731 vend à Monsieur Mohamed Ali Ben Monji Ben Mokhtar Agrebi cin n° 08721204 tout le fonds de commerce par ses éléments matériels et immatériels exploité pour la vente de légumes et poulets sis au n° 13 rue Dar Chaaban - Borj Loizir - Ariana.

Cette publication est parue aux journaux : Echourouk et le Quotidien le 31/12/2021.

2022400105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 27/12/2021 enregistré le 5/1/2022 à la recette des finances à Borj Louzir sous le n°22200022 quittance n°M000883 Hayfa Fitouri domiciliée à 8 Rue des Souvenirs cité elghazela Ariana a vendu à Sonia Nassri domiciliée à 22 Rue Einstein Résidence Ines la Soukra Ariana la totalité du fonds de commerce exploité au n°170 Avenue de Mostpha Mohsen Borj Louzir Ariana dont l'activité est librairie.

Toute opposition sur le prix de la vente doit être effectuée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel et ceci chez Zied Sghaier dans le domicile n°22 Rue Einstein Résidence Ines la Soukra Ariana une publication de cette vente a été effectuée au journal Assabeh daté du 8/01/2021.

2022400107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 9/12/2021enregistré à la recette des finances d'El Menzah le 11/01/2022 quittance n°M004498 Enregistrement n°22200163, Mme Fathia Bent Belgacem Ben Said Algen CIN 03335529 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente des produits de nettoyage en gros sise au local centre commercial et culturel à El Menzah 5 Gouvernorat Ariana à Mr Mohamed Ben Fethi Bouraoui CIN 07450582.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acheteur à l'adresse du domicile au 8 Avenue de la Démocratie El Menzah 5 dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Essabah et le Temps le 14/01/2022.

2022400110FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, signature légalisée le 21/12/2021, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 30/12/2021 (N° de quittance : 116710, n°d'enregistrement : 21206845 Maher Ben Azouz Hechmi CIN 08542385 délivrée le 16/4/2010, demeurant 7 rue Riahi Mansoura Nord Ariana ville a vendu à Ahmed Ben Mohamed Damak CIN 05269453 délivrée le 22/5/2002, élisant son domicile Etude maître Hamadi Ghorbel demeurant Immeuble Golden TOURS étage 2 Bureau 2.7 Centre Urbain Nord la totalité du fonds de commerce à usage de vente volailles et dérivés avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la rue de Moussawet Ariana Supérieur ; avec un prix de 18.000,000 DT.

Les éventuelles oppositions, doivent à peine de nullité être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains du Maître Hamadi Ghorbel à l'adresse de son bureau Immeuble Golden TOURS Etage 2 Bureau 2.7 Centre Urbain Nord.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 16/1/2022.

2022400113FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 30-09-2021 enregistré à la recette des finances Carthage sous n°21302139, quittance n° M078487.

Monsieur Slim Ben Rafet Mami, titulaire de la Carte d'identité N°05488253 délivrée le 26 juin 2009, a loué sous forme de gérance à la société Nermine et Nadine, société en cours de constitution représentée par la gérante Nermine Bent Tarek Becha, titulaire de la carte CIN n°11125858 délivrée le 23 Juillet 2021 sis au 4 rue du 17 Août 1937 la Marsa Tunis à usage de vente de vêtement et accessoires.

Cette annonce a été publiée le mercredi 12 Janvier 2022 dans le journal ALCHOROUK en langue arabe sous La référence IP0422/00052.

2022X00070FCCC3

Location d'un fonds de comme

Par acte S.S.P en date du 8/11/2021 enregistré à la recette des finances quai Tarek Ibn Zied Bizerte le 10/11/2021 n° de quittance M066116 n° d'enregistrement 21304436 Monsieur Zied Laroussi titulaire de la C.I.N n°5674953 loue à Monsieur Ilyes Kouki titulaire de la C.I.N n°05642772 la totalité du fonds de commerce exploité au local n°30 appartement Antar rue Tunis Bizerte, comprenant tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé chez maître Riadh Achballah dont l'étude est au 47 rue Tunis Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 17/11/2021.

2022400108FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de sauvegarde de la médina et de l'ancienne oasis d'Hamma Djérid.

Adresse : A côté du bureau de poste 2214 - Hamma Djérid - Tozeur.

Objectifs :

- Identification et restauration de la médina d'Hamma Djérid.

- La participation à la réhabilitation de l'ancienne oasis et valorisation du portail oasien dans la région.

- Essayer d'élaborer un circuit touristique, de loisirs, culturel et sportif.

Fondateur :

- Président : Rachid Raddadi

- Secrétaire générale : Safa Raddadi

- Trésorière : Nesrine Soli.

2021R02614APSF1

Constitution d'un syndic

Selon le PV du syndic des propriétaires de la résidence NOUR HILTON en date du 31/7/2010, au siège du syndic sis à rue Titan Ras Tabia 1068 Omrane Tunis, déposé à la municipalité Omrane le 9/8/2010 et enregistré à la recette des finances de Bardo le 15/9/2012 sous le n°2804307 Quittance n°69882 et 69984. Il a été décidé la nomination de : M. Hamadi Akkari (Président), M. Mohamed Triki (Trésorier), M. Abdelkader Samaloussi (Membre), M. Chamseddine Ben Khedr (Membre), M. Moez Chamaghmagh (Membre), M. Faouzi Jebali (Membre) et M. Hamdi Zorgati (Membre).

2022400096APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

POURSUIVANT:

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib BOURGUIBA n° 70/72 TUNIS Immatricule RNE n° 000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE:

1- Monsieur Mohamed Mustapha Ben Mustapha Ben M'RAD , Titulaire de la CIN n°05560669, demeurant au 22 lotissement Ghannouchi Qued Ghénim Sousse.

2- Madame Sondos Bent Khelifa Ben Mohamed METAOUAA, Titulaire de la CIN n° 05595816, demeurant au 22 lotissement Ghannouchi Oued Ghénim Sousse.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat, Boulevard Ibn BADISS Khezama - SOUSSE, CODE T.V.A : 373 343 S /A/P/000

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°114074 SOUSSE dénommé "Hanen", parcelle n°1, d'une superficie de 432 m², située à Oued el kharoub Sousse, consistant en un terrain nu destiné à la construction.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION :

Tribunal de Première Instance de SOUSSE le 17/02/2022 à 9h.

MISE A PRIX :

Soixante Dix Sept Mille Sept Cent Soixante Dinars (77.760.000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2022S00057VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°B0751191, ayant son siège social à 3 rue Hollande Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Majdi Ben Abderrazek Eleach, titulaire de la CIN n°08760865, demeurant à route Mahdia km 7 rue Ennarjes, Boucherie Hsayri, Sfax 3011.

2/ Mohamed Ben Abderrazek Elaech, titulaire de la C IN n°05365030, demeurant à route Mahdia km 7 rue Ennarjes, n°22 Sfax 3011.

3/ Abderrazek Eleach, titulaire de la CIN n°01004470, demeurant à route Mahdia km 7 rue Ennarjes, n°22, Sfax 3011.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour d'appel, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un étage de villa sis à route Mahdia km 7 rue Ennarjes Sakit Eddayer Sfax, d'une superficie de 173 m² et dont le propriétaire est le garant Mohamed Eleach. Il se compose d'une terrasse, un couloir d'où l'entrée, cuisine en carrelage avec 2 placards, toilette en ciment avec une douche, deux chambres à coucher, séjour et un escalier indépendant en ciment il est équipé de l'électricité et de l'eau. Par le nord Abderrazek Eleach et Mostfa Eleach, est Abderrazek Eleach, par le sud Abderrazek Eleach et Mahmoud Elaech et par l'ouest rue Ennarjes d'où l'entrée.

Mise à prix : Cent dix mille dinars (110.000.000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou El Kacem Chebbi Sfax, lundi 14 février 2022 (14/02/2022) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2022X00068VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Trabelsi Jabrane

Avocat à Sfax

Immeuble Intilaka 1 Escalier B 1 4ème étage Sfax

- Poursuivant : Masmoudi Ali, domicilié chez son avocat Maître Trabelsi Jabrane avocat à Sfax immeuble intilaka 1, escalier B 1 4ème étage Sfax.

- Partie saisie Bahloul Nizar, domicilié à rue al chouhade3 Sfax.

En vertu d'un ordre de paiement n°37720 rendu par le tribunal de première instance de Sfax en date du 24/02/2021.

Et en vertu de procès verbal de calcul qui a été fait par l'huissier notaire Maître Maimoun Maala sous le n° 31460 en date du 02/11/2021 après la réduction.

Et en vertu du procès verbal de saisie immobilière exécutoire dressé par l'huissier notaire Maimoun Maala sous le n°31460 en date du 02/11/2021.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques toute une moitié de toute la maison située à route de Mahdia km8.5 Sfax rue Nacer Gargouri Sfax.

Sa superficie 108 millimètre l'accès à la hauteur se fait par une passerelle pavée de ciment 4 mètres de large et 7 mètres de long aux terrasses supportant un couloir. 3 chambres, un hall d'entrée une cuisine et une salle d'eau.

La vente aura lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax au palais de justice sis à rue Abou el Kacem Echebbi le 14/02/2022 à 9h du matin.

La mise à prix est fixée à trente neuf milles neuf cents dinars (39.900.000D) plus les frais.

L'immeuble saisi peut être visité tous les jours durant les heures ouvrables. Pour de plus amples renseignements s'adresser au tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges et au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Trabelsi Jabrane situé à l'Intilaka I, Escalier B1 4èmè étage, Sfax 3000.

Toute personne désirant se porter enchérisseuse doit consigner le tiers de la mise à prix.

2022X00069VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% du prix

Cabinet Maître Iram Khemakhem

Avocate près la cour de cassation

97 Av. Hédi Chaker 3000 Sfax

MF : 723536 Z/A/P/000

A la demande de : L'Usine Nouvelle des Pâtes Alimentaires : Habib Mallouli & Cie «l'Epi d'or», SARL, titulaire de l'I.U 000458 H, demeurant à Route M'Saken, Sousse, ayant élu son domicile pour cette poursuite au cabinet de son Avocat Me Iram Khemakhem, situé au 97 Hédi Chaker 3000 Sfax.

Contre la partie saisie : Nejah Cherif, titulaire de la C.I.N n°08415088, Commerçant de Produits alimentaires en gros, demeurant 1) à Beliyna, Jbeniyna Sfax et 2) à son domicile élu au cabinet de son Avocat Me Amel Cherif Jallouli sis à immeuble el Manar Sfax.

A la diligence de : Me Iram Khemakhem, Avocate près la cour de cassation, ayant son cabinet au 97, Hédi Chaker 3000 Sfax.

Immeuble à vendre : La totalité de la moitié indivise de la totalité de l'étage au dessus du bien du frère de la partie saisie à Beliyna, Jbeniyna, Sfax, d'une superficie totale de 240 m dont 17m² superficie de l'escalier non couvert amenant à la rue et à la terrasse Sud et qui permet l'accès à l'étage et à une terrasse non couverte d'une superficie approximative de 69m² dont l'accès se fait à travers les escaliers précités. La superficie couverte est de 154 m² approximative nord de la terrasse précitée. Elle comporte une véranda, un hall qui amène à un séjour, un couloir amenant à trois pièces dont une nord-ouest comportant une porte fenêtre qui ouvre sur un balcon nord-ouest, une salle de bain équipée par une baignoire, un lavabo, un lave pieds, une toilette et une cuisine équipée d'un levier et un comptoir marbré sous le quel il existe un cadre en bois sans portes, qui ouvre sur un balcon Sud-Ouest ouverte sur une terrasse Sud. Tout le sol est couvert par des carreaux de parterre colorés sauf les escaliers sont faits avec le marbre de Thala. Le rez-de-chaussée, qui est occupé par le frère de la partie saisie suivant la déclaration de sa mère, est l'unité de l'Est par le domicile de sa mère, de l'Ouest et du Sud par une ruelle d'où son accès et du Nord par une ruelle d'où son accès aussi.

La mise à prix : a été fixée à quarante deux milles quatre cent deux dinars (42.402,000D) après réduction de 40% du prix initial, outre les frais déjà fixa à trois milles neuf cent vingt trois dinars 264 millimes (3923 d, 264) et les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

L'adjudication : Aura lieu à la chambre des criées prés du tribunal de Première Instance de Sfax le lundi 14/02/2022 à 9h du matin et suivant.

La visite de l'immeuble : tous les jours pendant les horaires de bureaux sauf les jours fériés.

Observation : toute personne désirant se porter enchérisseur doit consigner le tiers de la mise à prix et par avocat.

Pour plus de renseignement, s'adresser au greffe du tribunal où est déposé le cahier des charges ou au Cabinet de l'avocate poursuivante.

2022X00071VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Iram Khemakhem

Avocate près la cour de cassation

97 Av. Hédi Chaker 3000 Sfax

MF : 723536 Z/A/P/000

A la demande de : L'Usine Nouvelle des Pâtes Alimentaires : Habib Mallouli & Cie «l'Epi d'or», SARL, titulaire de l'I.U 000458 H, demeurant à Route M'Saken, Sousse, ayant élu son domicile pour cette poursuite au cabinet de son Avocat Me Iram Khemakhem, situé au 97 Hédi Chaker 3000 Sfax.

Contre la partie saisie : Majid Mahmoud commerçant titulaire de la C.I.N n°05272088, son I.U : n°0803990P, Commerçant, à Ouled Omor Bir Salah Elhencha Sfax.

A la diligence de : Me Iram Khemakhem, Avocate près la cour de cassation, ayant son cabinet au 97, Hédi Chaker 3000 Sfax.

Immeuble à vendre : La totalité du terrain situé dans la zone d'Ouled Omor Bir Saleh, au Nord de la Ville d'Elhencha, au niveau d'une voie publique bifurquant de la Route - Nationale n°1, à environ 3,5 km et à environ 54.5 km du centre de la ville

de Sfax. Limité du Nord par un terrain appartenant à un tiers, de l'Est par Kamel Mahmoud, du Sud par une voie collective de là son entrée également et de l'Ouest par une voie publique, d'une superficie de 120 mètres carrés, mesuré du coin Sud - Ouest à l'Est par 7,65 mitres, puis au Nord environ 10.65 mètres, puis à l'Est environ trois mètres et quarante centimètres (3.40 m), puis au Nord environ trois mètres (3.00m), puis à l'Ouest environ onze mètres et dix centimètres (11,10 m), puis au Sud quatorze mètres et quatre vingt centimètres (14,80 m), où il se connecte au coin de départ des mesures avec un arpenteur du côté Est d'une superficie d'environ 28,01 mètres carrés. ses mesures Est-Ouest : deux mètres et soixante-trois centimètres, et Sud-Nord : six mètres et quatre-vingt-cinq centimètres, et une maison, ayant son entrée du côté Est, d'une superficie couverte d'environ 82 m² et se compose d'un patio, de 2 chambres, d'une véranda, d'une toilette, d'une cuisine, d'une galerie et d'une boutique extraite de la maison et ayant son entrée du côté Ouest, et d'un arpenteur de côté Est qui comporte un «Majel», le tout est équipé de courant électrique et d'eau potable.

La mise à prix : a été fixée à trente mille dinars (30.000,000), selon le rapport de l'expert Jamil Elleuch en date du 13/10/2021, outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

L'adjudication : Aura lieu à la chambre des criées prés du tribunal de Première Instance de Sfax le lundi 21/02/2022 à 9h du matin et suivant.

La visite de l'immeuble : tous les jours pendant les horaires de bureaux sauf les jours fériés.

Observation : toute personne désirant se porter enchérisseur doit consigner le tiers de la mise à prix et par avocat.

Pour plus de renseignement, s'adresser au greffe du tribunal où est déposé le cahier des charges ou au Cabinet de l'avocate poursuivante.

2022X00072VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet de Maître Hassene Abid

Avocat près la cour de cassation de Sfax

Rue Ali Bach Hamba-Imm. El Manar, Esc. C, 1er étage Bur. N°4 Sfax

1- Le créancier saisissant : Société commerciale des produits chimiques, (SCPC) SARL, n° RNE 03851911, demeurant à Route de Sidi Mansour Km 1.5, Sfax, en leur qualité de créancier saisissant.

2- La partie saisie :

1- Société Comptoir Abbes, SARL, n° RNE 1432115V, demeurant à Route de Tunis km 7 Sakeit Ezzit à Sfax.

2- Fadhila Bent Mohamed Ayadi, (En tant que garant par une hypothèque et en tant que nu-propriétaire puisque l'usufruit revient à son mari Ali Abbes).

3- Avocat poursuivant : Maître Hassene Abid, Avocat près la cour de cassation de Sfax, Rue Ali Bach Hamba Imm. El Manar, Esc. C, 1er étage Bur. n°4 Sfax.

4- L'immeuble saisi : L'immeuble ayant pour propriétaire Fadhila Ayedi en tant que garant par une hypothèque consiste en un appartement situé au premier étage dans un immeuble à 4 étages d'une superficie égale à 85 m², avec les parts indivises correspondantes sis à Route de Tunis Km 6 Sakeit Ezzit à Sfax. L'appartement est composé d'un hall, 3 pièces, cuisine, d'une salle de bain et de deux balcons. Le sol est couvert de carrelage et de parterre. Le toit est d'une hauteur de 2.90cm. Les portes et les fenêtres sont en bois et non protégés par le fer. L'appartement est muni de l'eau potable et de l'électricité. Son état général est moyen.

L'immeuble est décrit dans le rapport établi par l'expert dans les affaires foncières Mr Mohsen Khemakhem en vertu de l'ordonnance sur requête n°9061/2021 du 13/10/2021 rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax.

- L'appartement est grevé d'une hypothèque au profit de la SCPC en garantie d'une créance égale à (157.000.000d) et d'une autre créance égale à (30.488.078d).

- L'appartement est donné en location à Afef Abbes pour une durée de 7 ans et le loyer est de 300 d par mois et grevé d'une indemnité d'éjection égale à (50.000.000)

5- Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé à soixante cinq milles dinars (65.000.000 DT) auquel s'ajoute les frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

6- Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi quatorze février de l'année deux mille vingt deux (14/02/2022) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax, à Rue Abou Alkacem Chebbi à Sfax.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine pendant les heures de travail administratif et pour plus de renseignements, veuillez consulter le

cahier des charges mis au Cabinet de Maître Hassene Abid et au Greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax.

2022X00076VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

Nous RYM Blousa présidente du tribunal de première instance de Gafsa, après avoir pris connaissance du procès-verbal, de la commission de suivi des entreprises économiques n° 527 du 28/05/2021 et aux dispositions des procédures collectives énoncées par la loi n° 36 de l'année 2016 en date du 29 avril 2016 notamment les articles 414 et suivant du code de commerce, on ordonne le lancement des procédures de règlement judiciaire de la société TBI Galets Décoratifs, SURL immatriculé au RNE sous Je n° B17161882014 sise à ELGUITNA GAFSA avec la transmission de l'affaire sus-indiquée à la chambre commerciale du tribunal de première instance de GAFSA pour saisie, sans passer par la phase d'observation, en présence du ministère public, en chambre de conseil. Le greffier du tribunal devrait inscrire le contenu de la décision au registre national de l'entreprise, le publié au Jort, transmet une copie de la dite décision à la commission de suivi des entreprises économiques, aux dépens de l'entreprise concernée, et avise le représentant légal et les créanciers de la date de l'audience qui aura lieu le lundi 24/01/2022, et de soumettre le dossier du règlement judiciaire, au ministère public, trois jours avant la date précitée.

2022R00090VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite

Société SDPR

Siège social : Cité Boukhzar 4000 Sousse Ville Sousse

MF : 1445440Z/A/M/000

RC : B0950222016

Suivant jugement du Tribunal de première Instance de Sousse dans l'affaire n°22/220 en date du 11/10/2021, il a été déclaré l'impossibilité de redressement de la société SDPR société à responsabilité limitée immatriculée au registre commercial du tribunal de première de Sousse sous le n° B0950222016 soit par la poursuite de l'activité au sens de l'article 455 du code de commerce ou la cession de l'entreprise à un tiers au sens de l'article 461 du code de commerce, la déclaration de sa faillite et la considérer en cessation de paiement des dettes à compter du 25/12/2017.

La désignation de Mme Amani Ezitouni Juge Commissaire chargée de contrôler les actes de syndic de faillite conformément à la loi 11/11/1997, la désignation de l'expert Mr Jamel El Kamel syndic de faillite et Ordonne à l'apposition des scellés sur le siège de la débitrice et ses contenus, et ordonne au greffier de transmettre les extraits du jugement de mise en faillite au ministère public et au greffe du registre du commerce ainsi qu'au trésorier régional de la circonscription dans laquelle est situé le siège principal de la débitrice, et ce dans un délai de dix jours à compter du prononcé du jugement.

Le syndic de faillite procède à la publication par l'insertion d'un extrait du jugement dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans l'un des journaux quotidiens dont l'un étant publié en langue arabe, il en est fait mention au registre de commerce dans un délai de 10 jours à compter du prononcé du jugement de faillite.

Dans la quinzaine de son prononcé, le jugement est mentionné sur les titres fonciers relatifs aux immeubles appartenant au débiteur, ainsi que sur les autres registres publics, sur production d'un extrait de ce jugement. La publicité du jugement de mise en faillite est faite au lieu où la faillite a été déclarée et aux divers lieux ou le failli a des centres d'activités.

Les frais, légaux de convocations et de publicité sont à la charge de demanderesse qui doit payer 400 d au syndic à titre d'acompte sur honoraire. Les créanciers sont appelés à remettre au syndic de faillite à son adresse avenue Taieb Hachicha M'saken 4070 Sousse leurs titres de créances et ce conformément au délai et procédures légales.

2022R00091VEPA2

Société BALTI-LAIT

Sarl au capital de : 100 000 Dinars

Siège social : Abdeljabar Balta - Bouaouan Jendouba

IU : 0810258J

Selon la décision du tribunal de Première Instance de Jendouba dans l'affaire n°16411, il a été décidé de nommer l'Expert Akram Chriti sis à 12 rue Ibn Jazzar Tunis, 58135136-26708130 en qualité d'Administrateur Judiciaire de la société dont sa mission la gestion et l'administration de la société dans tous ses aspects pour une période provisoire en remplacement du Mr Mohsen Ayadi sous la tutelle du Juge commissaire Mme Souhir Zeaiter.

2022400095VEPA2

Vente d'un bien immobilier de la société

Ecole supérieure privée des technologies de l'information et de management de l'entreprise

«TIME-ESP»

MF : 793379S/A/M/000

RNE : S0793379

L'administrateur judiciaire de la Société école supérieure privée des

technologies de l'information et de management de l'entreprise «TIME-ESP» Badreddine Aifa informe qu'en vertu du procès-verbal de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de Tunis daté du 30/12/2021, il a été décidé ce qui suit : l'acceptation de l'offre faite par l'école supérieure privée d'ingénierie et technologies et l'autorisation de vendre le bien immobilier objet de la redevance immobilière numéro 75117 Ariana nommé «ALIA» et de la redevance immobilière numéro 86628 Ariana nommée «ALIA2» pour l'école supérieure privée d'ingénierie et technologies au prix proposé du dix huit millions et sept cent milles dinars (18.700.000.000) avec autorisation à l'administrateur judiciaire Badreddine Aifa pour continuer les procédures de vente et être payé et rédiger un contrat de vente après proposé aux juges d'observateur son excellence Madame Nadia Ghanmi aussi l'autorisation pour cette dernière de préparer le projet de distribution de prix de vente dans un délai d'un mois à compter de la date d'assurance prix de la vente.

2022400097VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TAIMET SA

I.U : 1163157G

Messieurs les actionnaires de la société TAIMET sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12/02/2022 à 10h au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale.

- Lecture du rapport d'activité et des états financiers des années 2019 et 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des années 2019 et 2020.

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers des années 2019 et 2020.

- Affectation du résultat des années 2019 et 2020.

- Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 et 205 du CSC pendant les années 2019 et 2020.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion des années 2019 et 2020.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Questions diverses.

2022400111SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CCT SA

IU : 1168302T

Messieurs les actionnaires de la société CCT sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12/02/2022 à 12h au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale.

- Lecture du rapport d'activité et des états financiers des années 2019 et 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des années 2019 et 2020.

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers des années 2019 et 2020.

- Affectation du résultat des années 2019 et 2020.

- Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 et 205 du CSC pendant les années 2019 et 2020.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion des années 2019 et 2020.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Questions diverses.

2022400112SANB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte d'un acte de propriété

Etude Maître Iram Khemakhem

Avocate près la cour de cassation

97 Av. Hédi Chaker 3000 Sfax

Tél : 74.220.558

Fax : 74.224.248

MF : 723536 Z/A/P/000

Mme Mounira Bent Med Rekik ép Taher Nasra, tunisienne née le 28/01/1954, titulaire de la C.I.N n°01249905 du 6/10/1999 et Mr Ayman Ben Taher Nasra, tunisien né le 14/3/1981, titulaire de la C.I.N n°08163112 du 12/6/2016 et Mr Naim Ben Taher Nasra, tunisien, né le 16/9/1991, titulaire de la C.I.N n°11023597 du 12/9/2017, demeurant tous à Route de Soukra, Km 2.5, impasse Boureguaa Rue 630, n°58 Sfax, déclarent tous avoir perdu leur titre de propriété à parts égales et à l'indivision et qui consiste en un terrain d'une superficie de 329.35 m², la mesure de ses côtes : de l'Est 20.30m, de l'Ouest 20.05 m, du Sud 16.25 et du Nord 16.40 m. contenant une construction d'une superficie de 102.66 m, délimité au Sud par Mabrouk Jerbi, à l'Est par Ahmad

Redimi, au Nord par Abdessalem Naffeti et à l'Est par une Rue d'où son entrée, sis à Route de Soukra Km 2.5 impasse Boureguaa. Rue 630, n°58 Sfax.

La dite propriété leur revient par un contrat d'achat daté le 7/10/1998, rédigé par les deux notaires : Moncef Ketata et Malek Medhioub, inscrit au registre du premier sous le n°350, page 166 et au registre du deuxième sous le n°251, bulletin de mutation n°76.

Ils comptent ainsi extraire un nouveau titre qui remplace le titre perdu pour preuve de leur propriété. Toute opposition doit s'effectuer chez Me Iram Khemakhem. Avocate près la cour de cassation et ayant son étude au 97. Av. Hédi Chaker 3000 Sfax dans un délai ne dépassant pas 70 jours à partir de la date de cette publication.

Cette déclaration a été publiée au journal le Quotidien du 9/9/2021.

2022X00073DIVD2

Rectificatif

Rectification de l'Annonce n°2022400068RECZ9 parue au JORT n°6 du 14/1/2022.

Annonce n°2021403170SANB3 au journal de 31/12/2021 parue au N°126

Société : South Mediterranean Holidays - S.A

Siège social : 46 rue de l'école - Sidi Rézig 2033

MF : 398269H/A/M/000

R.C : B142631997

Lire :

3 Février 2022

Adresse : Avenue Farhat Hached Complexe Esso Zone industrielle App n°13 2ème étage Sidi Rezig Mégrine 2033.

Au lieu :

23 Janvier 2022

Adresse : Avenue Farhat Hached App N°10 - 2ème étage Sidi Rezig - 2033 - Mégrine.